



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 85588

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le projet de transfert des crédits de l'enseignement technique agricole de la mission interministérielle « enseignement scolaire » vers la mission « agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales ». Les professionnels de l'enseignement agricole privé sont très préoccupés par ce projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation et qui ne reposerait sur aucun fondement d'économie ou d'efficacité. Il sollicite le réexamen de ce projet, en vue d'une coordination entre les deux ministères concernés, et d'une concertation avec les secteurs intéressés.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé de maintenir le programme « enseignement technique agricole » dans la mission « enseignement scolaire ». Ce choix témoigne de la contribution pleine et entière de l'enseignement agricole au système éducatif national. Le Premier ministre a ainsi souhaité réaffirmer l'importance du travail de coordination et de complémentarité entre le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et le ministère de l'éducation nationale (MEN), dans le respect des moyens attribués à chacun, afin de développer des synergies positives entre ces deux dispositifs d'enseignement. La recherche de ces synergies, déjà nombreuses à l'échelon local, contribue à renforcer l'efficacité de notre système éducatif, dans toute sa diversité, au service de la réussite personnelle et professionnelle des jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85588

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8416

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10789